



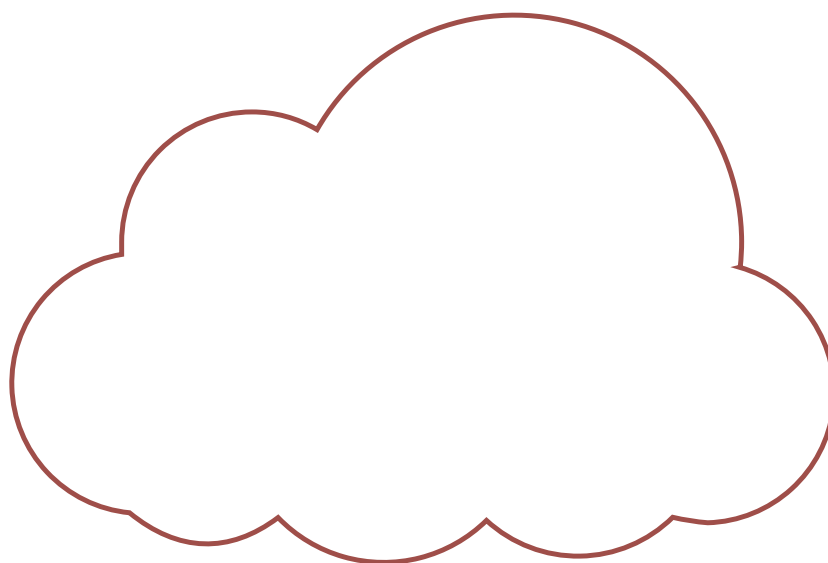
SÉANCE 1

À QUOI SERT LE DROIT ?

Découvrir la situation des lycéens musiciens pour comprendre comment le droit garantit et encadre leur liberté d'expression ?

■ INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE LE DROIT ?

Dans le nuage ci-dessous, note les mots ou expressions auxquels tu penses quand tu entends le mot « droit ».



Le droit c'est : (réponse transitoire)



■ MISE EN SITUATION ET MISSION

SITUATION

Dans la cité scolaire des Amandiers, un groupe de lycéens musiciens répète une chanson de sa création intitulée Vermine à la cantine. Ils comptent la chanter au spectacle des talents du lycée.

Couplet 1

*À la cantine, on connaît pas la faim,
Les assiettes sont pleines et quand on y vient,
Pas besoin de pleurer pour un peu de rab, c'est un vrai festin,
À la cantine, on sait qu'on repartira le ventre plein.*

Couplet 2

*Mais à la cantine, faut bien avouer,
Les chaises qui grincent, les murs fissurés, ça fait pas rêver,
La lumière est si faible qu'elle veut se cacher,
Les fenêtres sont sales, et la déco, faut l'ignorer.*

Couplet 3

*Les plats de la cantine, un doute sur notre santé !
Tu veux savoir c'que c'est que d'manger un repas bien équilibré ?
Trop gras, trop salé, trop lourd, au total malsain
Après la cantine ces jours-là certains disent : quel triste festin !*

MISSION

Le journal du collège vous charge en duo de rédiger un article sur le spectacle à venir et vous assistez à la répétition. Cette chanson vous interpelle car elle comporte des critiques sur la cantine : peut-on s'exprimer aussi librement lors du spectacle ?

Pour lever vos doutes, vous avez à votre disposition différents textes juridiques qui montrent l'importance du droit dans l'exercice d'une liberté fondamentale : la liberté d'expression.

1. Qu'apporte le droit à l'exercice de la liberté d'expression des élèves ?

MISSION

Tout d'abord, vous recherchez dans le règlement intérieur de l'établissement tous les éléments relatifs à la liberté d'expression. C'est le premier texte juridique que vous trouvez adapté à la situation puisque ce sont des élèves.



Document 1 - Extraits du règlement intérieur du lycée

Adopté par le conseil d'administration en date du 24 juin 2024 conformément à l'article R421-5 du Code de l'éducation.

Le règlement intérieur a pour but de préciser les droits et obligations des élèves (...). Il met en action les valeurs et principes qui fondent notre société démocratique : la liberté — qui fait de tout individu un être de raison —, l'égalité — dans l'accès aux savoirs et pour l'égalité des chances —, la fraternité — qui affirme la dignité de tous — et la laïcité (Constitution de 1958).

Tous les membres de la communauté scolaire ont des droits. Chacun peut les exercer à titre individuel ou collectif en respectant les règles de vie du collège. L'exercice de ces droits ne peut pas porter atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité. Ceux-ci s'exercent dans le respect du pluralisme, des principes de neutralité et du respect d'autrui.

Tout propos diffamatoire* ou injurieux peut entraîner des sanctions (loi du 29 juillet 1881)

1. 1 Droits individuels

Tout élève a droit au respect de son intégrité physique et de sa liberté de conscience. Il a également droit au respect de son travail et de ses biens. Il peut exprimer son opinion à l'intérieur de l'établissement, tant qu'il reste dans les limites du respect d'autrui et de la sécurité des biens et des personnes au sein de l'établissement.

1.2. Droits collectifs

– L'apprentissage de la vie démocratique :

Selon la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989, les élèves disposent de la liberté d'expression dans le respect des principes de pluralité et de neutralité.

*qui porte atteinte à la réputation

Questions

1. Qu'est-ce que le règlement intérieur ?
2. À quoi servent les règles contenues dans le règlement intérieur ?
3. Trouve deux dimensions à l'exercice de la liberté d'expression dans les passages en italique du règlement intérieur sur les trois mentionnées ?



4. Une règle est dite de droit si elle est générale, obligatoire et légitime. Montrez que c'est le cas pour le règlement intérieur.

Générale car :

Obligatoire car :

Légitime car :

5. Le règlement intérieur permet-il de chanter la chanson lors du spectacle ?

À retenir

Votre duo peut s'appuyer sur les textes juridiques car le droit a deux fonctions principales :

Pour qu'une règle soit dite de droit, elle doit avoir trois caractères :

2. La Constitution et les lois, des sources de droit pour garantir et encadrer la liberté d'expression des élèves

MISSION

L'examen du règlement intérieur vous a permis de vous interroger sur la nature diffamatoire de certains couplets. Vous poursuivez vos recherches à partir des sources citées dans le règlement intérieur.

Auparavant, vous avez besoin de comprendre comment les lois sont élaborées en France, vous visionnez donc une courte vidéo qui l'explique.

Document 2 - L'élaboration de la loi en France

Niveau 1 : apprentis

[Qui fait la loi ?](#)

[Comment la Constitution organise la procédure d'élaboration des lois ?](#)



Niveau 2 : expert

Comment les lois deviennent des règles dans notre quotidien ?

Document 3 : extraits de la Constitution de 1958 et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Document 3a : Préambule de la Constitution de la Cinquième République (1958)

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

Document 3b : Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC), 1789

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

La Constitution de 1958, comme le Préambule de la constitution de la Quatrième République de 1946, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la Charte de l'environnement de 2004 forment le bloc de constitutionnalité. Cette expression désigne l'ensemble des normes auxquelles se réfère le Conseil constitutionnel pour juger de la Constitutionnalité des lois.

Document 4 : Art L.511-2 du Code de l'éducation (créé par la loi du 10 juillet 1989)

Dans les collèges et les lycées, les élèves disposent, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité, de la liberté d'information et de la liberté d'expression. L'exercice de ces libertés ne peut porter atteinte aux activités d'enseignement.

Document 5 : Article 29 de la loi du 29 juillet 1881, dit loi sur la presse

« Toute allégation (affirmation) ou imputation (attribution) d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne [...] auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne [...] non expressément nommée, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, [...] ou affiches incriminés. »

Questions

1. Par qui ont été élaborées les trois sources de droit ?



2. Pourquoi les lois peuvent être contrôlées par le Conseil constitutionnel ?

3. Complète ce tableau pour montrer que ces règles de droits garantissent l'exercice de la liberté d'expression tout en posant des limites.

	Garantie de la liberté d'expression	Limites de la liberté d'expression	Les paroles de la chanson dépassent-elles les limites indiquées par la loi dans le document ?
Constitution de 1958			
Art L 511-2 Code de l'éducation			
Art 29 – Loi de 1881			

À retenir

La liberté d'expression est une _____ fondamentale mais pas _____

L'exercice de la liberté d'expression est garanti et encadré par la Constitution et les lois qui sont des sources du droit national, c'est-à-dire _____

Le Conseil constitutionnel s'appuie sur _____ pour juger de la constitutionnalité des _____

Les lois sont codifiées, par exemple :

-
-
-



3. Quelles sont les autres sources du droit qui garantissent et encadrent la liberté d'expression des élèves ?

MISSION

À travers vos recherches, vous réalisez qu'il existe une autre source de droit de portée internationale relative à la liberté d'expression. Vous vous demandez comment s'articulent les différentes sources du droit rencontrées dans toutes vos recherches.

Document 6 : Art 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme, ouverte à la signature des États membres du Conseil de l'Europe en 1950, entrée en vigueur en 1953, signée par la France le 04/11/1950 et ratifiée le 03/05/1974 (extrait)

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques* [...].
2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines [...] conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale** ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, [...]

*Ingérence d'autorités publiques : ici lire « intervention non désirée de l'État »

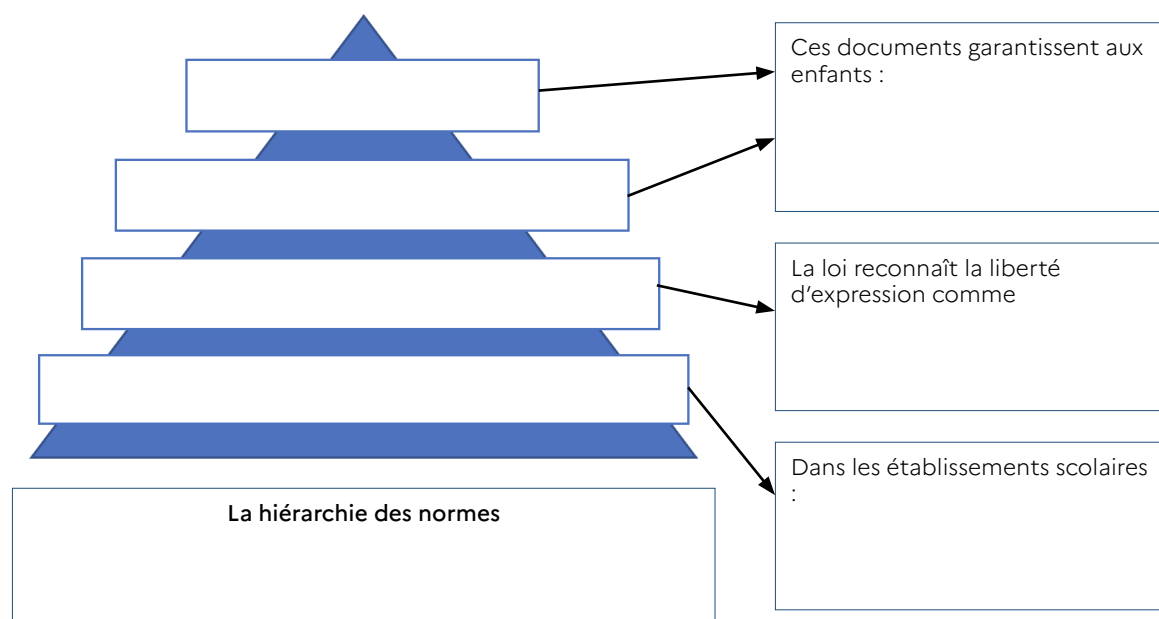
**Intégrité territoriale : respect des frontières d'un État

Questions

1. Par qui a été adoptée la Convention européenne des droits de l'Homme ? S'applique-t-elle en France pour protéger les élèves ?
2. Souligne dans une couleur les passages de cette source qui garantissent la liberté d'expression et dans une couleur ceux qui la limitent.
3. Un État de droit est un État (institutions, administrations) qui se soumet aux lois. Trouve l'extrait de phrase qui prouve que la France est un État de droit.
4. Entoure toutes les sources du droit, en lien avec la liberté d'expression, qui sont citées dans l'ensemble des documents du dossier.



À retenir



■ À VOUS D'AGIR !

MISSION

À la fin de toutes vos recherches, vous vous demandez si les critiques de la chanson ne peuvent pas être considérées comme un message lancé à la direction de l'établissement. Vous vous souvenez que le professeur documentaliste, lors d'une séance au CDI, a mentionné l'existence de personnes qu'on appelle lanceurs d'alerte. Ces personnes exercent leur liberté d'expression pour dénoncer quelque chose. Les lycéens pourraient-ils être considérés comme des lanceurs d'alerte avec cette chanson ? Que dit le droit ?

Vous lisez la dernière loi sur le sujet avec trois préoccupations en tête.

- Être sûr que le texte est bien une règle de droit.
- Trouver les caractéristiques d'un lanceur d'alerte selon la loi
- Comparer ces caractéristiques avec la situation des lycéens auteurs de la chanson Vermine à la cantine.

Document 7 : Définition du lanceur d'alerte selon la loi Waserman du 21 mars 2022

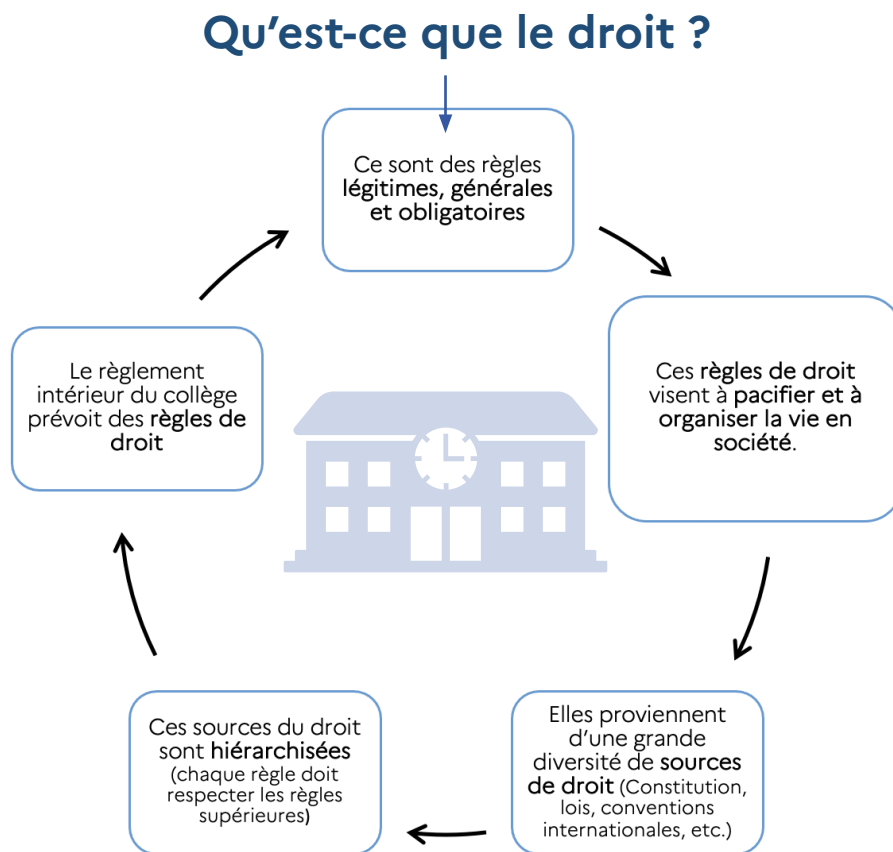
Sera reconnue comme lanceur d'alerte la personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union européenne, de la loi ou du règlement. Les propos liés à l'alerte ne peuvent être poursuivis pour diffamation.

Source : d'après [Loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte sur vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/loi/272222)



Conclusion

1. Qu'avez-vous appris ? (schéma de synthèse)



2. Quiz

1 - Le droit :

- vise uniquement à sanctionner des comportements
- organise et pacifie la vie en société
- protège les citoyens

2 - La règle de droit est :

- générale et abstraite
- non obligatoire
- produite par une autorité légitime

3 - Sont des sources du droit applicables en France :

- la Constitution
- la Convention internationale des droits de l'Enfant
- la morale



4 - La loi est :

- une source du droit
- issue du vote démocratique
- applicable sur l'ensemble du territoire national

5 - Un code est :

- un livre où sont compilés tous les textes de loi en fonction de chaque domaine
- un livre où sont rassemblées toutes les lois quel que soit le domaine
- un livre comme le code pénal sur lequel vont s'appuyer les professionnels du droit, notamment les magistrats, les avocats et les greffiers, lors d'un procès

6 - Le harcèlement est interdit par :

- la loi
- la Convention internationale des droits de l'Enfant
- le règlement intérieur de ton collège

7 - Le règlement intérieur du collège :

- prévoit uniquement des sanctions
- est une source du droit pour les collégiens
- garantit les libertés et la sécurité des élèves au sein du collège

8 - La Convention européenne des droits de l'Homme :

- a été rédigée par le Parlement français
- a été adoptée par les États du Conseil de l'Europe
- a été ratifiée par la France

9 - Le principe de hiérarchie des normes signifie :

- qu'une norme inférieure doit respecter les normes supérieures
- que la loi est au-dessus de toutes les autres sources du droit
- que le citoyen peut choisir la règle de droit qui lui est applicable

10 - Dans la hiérarchie des normes, une loi est :

- supérieure à la Constitution
- supérieure à un règlement d'application
- supérieure à une convention internationale

■ LEXIQUE

Caractères de la règle de droit : caractéristiques de la règle de droit, qui permettent notamment de la distinguer d'autres formes de règles (ex. : la règle morale, la règle religieuse, etc.).

Code : en France, les textes de loi sont compilés dans des gros livres appelés « codes », en fonction de leur domaine (ex. : code de l'éducation, code de la route, code pénal, etc.). Les codes sont accessibles en ligne sur le site Legifrance.

Convention internationale : accord écrit entre deux ou plusieurs États énonçant leurs droits et devoirs dans un domaine particulier (ex. : convention européenne des droits de l'homme).



Conseil constitutionnel : institution de la Cinquième République française composée de neuf membres (les « Sages ») chargés de veiller au respect de la Constitution lors de la création ou de l'application des lois mais aussi au respect de la régularité des élections nationales.

Conseil de l'Europe : organisation internationale fondée en 1949 et composée aujourd'hui de 46 États membres. Elle permet aux gouvernements de ces pays de coopérer dans différents domaines (éducation, droits de l'homme, etc.). Elle est à l'origine de la convention européenne des droits de l'homme, qui a créé une cour spécifique ouverte à tous les citoyens des États qui la reconnaissent.

Dispositions : contenu d'un texte juridique (ex. : loi, décret, arrêté, Constitution...).

État de droit : dans un État de droit, chacun, y compris les autorités publiques, est soumis à la loi, permettant aux citoyens de contester les actions jugées illégales.

Loi : texte adopté par le Parlement.

